

PROVINCE DE QUÉBEC

MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

19 janvier 2021

Lors de la séance extraordinaire des membres du Conseil de la Municipalité régionale de comté de Mékinac tenue le mardi dix-neuvième jour du mois de janvier deux mille vingt et un (19-01-2021) à compter de onze heures (11 h) par vidéoconférence, étaient présents, les maires suivants :

- Monsieur Bernard Thompson, préfet et maire de maire d'Hérouxville;
- Monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables et préfet suppléant;
- Monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban;
- Monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac;
- Monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe;
- Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite;
- Monsieur Lucien Mongrain, maire de Trois-Rives;
- Monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle;
- Monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin;

Formant ainsi quorum sous la présidence de Monsieur Bernard Thompson, préfet; Madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière, est aussi présente.

Conformément à l'article 152 du Code municipal (CM), madame Nathalie Groleau, secrétaire-trésorière a convoqué, par écrit, cette séance extraordinaire.

CONSIDÉRANT le décret 177-2020 du 13 mars 2020 qui a déclaré l'état d'urgence sanitaire sur tout le territoire québécois pour une période initiale de dix jours;

CONSIDÉRANT que les mesures prévues par le décret 177-2020 du 13 mars 2020 continuent de s'appliquer jusqu'au 22 janvier 2021 par le décret 3-2021 du 13 janvier 2021;

CONSIDÉRANT l'arrêté 2020-004 de la ministre de la Santé et des Services sociaux qui permet au conseil de siéger à huis clos et qui autorise les membres à prendre part, délibérer et voter à une séance par tout moyen de communication.

CONSIDÉRANT que l'arrêté ministériel 2020-049 du 4 juillet 2020 permet aux municipalités la présence du public lors des séances du conseil, sauf dans le cas où elles ne sont pas en mesure de le faire en respectant les mesures sanitaires prévues par le décret 689-2020, dont celle du maintien d'une distance de deux mètres entre les personnes présentes;

CONSIDÉRANT que la configuration de la salle du conseil de la MRC de Mékinac ne permet pas de respecter les mesures sanitaires prévues par les décrets 689-2020 et 807-2020 et qu'il est dans l'intérêt du public et pour protéger la santé de la population, des membres du conseil et des officiers municipaux que la présente séance soit tenue à huis clos;

Re 21-01-01

EN CONSÉQUENCE, monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables propose, appuyé par monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, et il est résolu, unanimement que la

présente séance soit tenue à huis et que celle-ci soit enregistrée et diffusée sur le site internet de la MRC.

- Adopté à l'unanimité -

Ouverture de la séance

Le préfet, monsieur Bernard Thompson, déclare l'ouverture de la séance à 11 h.

Adoption de l'ordre du jour

Re 21-01-02

Madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, propose, appuyée par monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, et il est résolu d'adopter l'ordre du jour, tel que présenté, avec les points suivants :

- Ouverture de la séance;
- Séance du conseil à huis clos;
- Adoption de l'ordre du jour;
- Autorisation de signer une entente relative au processus de vente pour non-paiement de taxes avec la ville de Saint-Tite;
- Proposition d'honoraires pour l'agrandissement du bâtiment administratif pour le service d'ingénierie en structure et fondations de la firme Rouleau Désaulniers;
- Varia (seulement si tous les maires sont présents) :
 - Nomination d'un comité de sélection pour le poste de secrétaire-réceptionniste;
 - Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac;
- Questions de l'assemblée;
- Levée de l'Assemblée

- Adopté à l'unanimité -

Autorisation de signer une entente relative au processus de vente pour non-paiement de taxes avec la ville de Saint-Tite

CONSIDÉRANT que la Ville de Saint-Tite est régie par la Loi sur les cités et villes et que la compétence pour procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes lui est dévolue en vertu de cette Loi;

CONSIDÉRANT que la Loi sur les cités et villes et le Code municipal permettent à des municipalités (municipalités locales et MRC) de conclure une entente visant, notamment, la délégation d'une compétence;

CONSIDÉRANT QUE la Ville de Saint-Tite désire convenir d'une entente intermunicipale avec la MRC pour lui déléguer le pouvoir de procéder à la vente pour défaut de paiement des taxes des immeubles situés sur son territoire, selon la procédure prévue au Code municipal;

CONSIDÉRANT QUE cette entente se terminera le 31 décembre 2021 et que par la suite, elle se renouvellera automatiquement par périodes successives de trois (3) ans;

CONSIDÉRANT la résolution 2021-01-04 de la ville de Saint-Tite;

Re 21-01-03

EN CONSÉQUENCE, monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, propose, appuyé par monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles, et il est résolu d'autoriser le préfet, monsieur Bernard Thompson et la directrice générale, madame Nathalie Groleau à signer l'entente relative au processus de vente pour non-paiement de taxes avec la ville de Saint-Tite.

- Adopté à l'unanimité -

Proposition d'honoraires pour l'agrandissement du bâtiment administratif pour le service d'ingénierie en structure et fondation de la firme Rouleau Désaulniers

CONSIDÉRANT le projet d'agrandissement du bâtiment administratif de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT que l'étude géotechnique réalisée à l'automne 2020 par Englobe révèle la faisabilité du projet;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de mandater une firme d'ingénierie en structure pour la conception de plans de la nouvelle structure et des fondations;

CONSIDÉRANT la proposition d'honoraires de la firme d'ingénierie Rouleau Désaulniers;

Re 21-01-04

EN CONSÉQUENCE, monsieur Serge Deraspe, maire de Notre-Dame-de-Montauban, propose, appuyé par madame Annie Pronovost, mairesse de Saint-Tite, et il est résolu d'accepter la proposition d'honoraires de la firme Rouleau Désaulniers, tel que présenté au coût de 13 000 \$ excluant les taxes.

- Adopté à l'unanimité -

Nomination d'un comité de sélection pour le poste de secrétaire-réceptionniste

CONSIDÉRANT que madame Monique St-Amant, secrétaire-réceptionniste à la MRC a annoncé son départ à la retraite pour le 1^{er} mars 2021;

CONSIDÉRANT qu'il y a lieu de la remplacer;

CONSIDÉRANT qu'un poste a été ouvert et que des entrevues seront nécessaires afin de trouver une personne pour la remplacer;

Re 21-01-05

EN CONSÉQUENCE, monsieur Gérard Vandal, maire de Saint-Séverin, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu de nommer les personnes suivantes sur le comité de sélection :

- monsieur Bernard Thompson, préfet;
- monsieur Michel Germain, maire de Grandes-Piles;
- madame Nathalie Groleau, directrice générale;
- monsieur Louis Filteau directeur à l'aménagement.

- Adopté à l'unanimité -

Couverture médicale sur le territoire de la MRC de Mékinac

CONSIDÉRANT l'avis transmis le 19 décembre 2020 par le Centre intégré universitaire de santé et de services sociaux de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec (CIUSSS-MCQ) faisant état du départ de quatre (4) médecins du Groupe de médecine familiale (GMF) de la Vallée de la Batiscan;

CONSIDÉRANT QUE ces quatre (4) médecins, rattachés au GMF de la Vallée de la Batiscan, exerçaient exclusivement leur pratique dans la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QU'UN cinquième médecin annonçait à la mi-janvier 2021 son départ du GMF De la Vallée de la Batiscan et du territoire de Mékinac après une année de pratique en tant que médecin nouvellement diplômé;

CONSIDÉRANT QUE ces départs indiquent deux (2) retraites et trois (3) transferts, dont deux pour la ville de Trois-Rivières en pratique privée et un pour la ville de Québec;

CONSIDÉRANT QUE le départ de ces médecins laisse des milliers de citoyens et citoyennes de Mékinac sans médecin de famille;

CONSIDÉRANT QUE les indices démographiques liés à la MRC de Mékinac démontrent un net vieillissement de sa population et que l'accès aux soins de santé devient prioritaire;

CONSIDÉRANT QUE d'autres médecins rattachés au GMF Vallée de la Batiscan quitteront potentiellement en 2021 pour une retraite bien méritée;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ affirme que la répartition par région est effectuée par le gouvernement du Québec et que le département régional de médecine générale fixe ensuite les priorités de la couverture médicale pour l'ensemble de la région de la Mauricie-et-du-Centre-du-Québec, et ce, en collaboration avec les tables médicales territoriales de chacun des réseaux locaux de services;

CONSIDÉRANT QUE dans tout ce processus, le CIUSSS-MCQ lui-même confirme n'avoir aucun mot à dire sur l'attribution des postes disponibles au Plan régional d'effectifs médicaux (PREM);

CONSIDÉRANT QUE le PREM semble attribuer des assignations pour des régions dont les besoins ne sont pas aussi criants que ceux de la MRC de Mékinac;

CONSIDÉRANT QUE le CIUSSS-MCQ, de son propre aveu, ne possède aucun pouvoir d'intervention à l'égard du recrutement des médecins;

CONSIDÉRANT la volonté des élus de la MRC de Mékinac de déployer les ressources et services nécessaires afin de faciliter le recrutement, l'accueil et l'intégration des nouveaux médecins désirant s'établir et pratiquer à l'intérieur du territoire;

EN CONSÉQUENCE, monsieur Guy Dessureault, maire de Saint-Roch-de-Mékinac, propose, appuyé par monsieur Paul Labranche, maire de Saint-Adelphe, et il est résolu :

- que le conseil des maires de la MRC de Mékinac demande au ministère de la Santé et des Services sociaux du Québec d'intervenir dans le processus de recrutement des

médecins de famille de manière à assurer une meilleure coordination et une meilleure répartition en région et d'offrir à toute candidature potentielle les incitatifs nécessaires pour exercer leur profession dans des conditions gagnantes pour tous;

- que cette résolution soit transmise à madame Sonia Lebel, députée de Champlain, ministre responsable de l'Administration gouvernementale, monsieur Jean Boulet, ministre du Travail, de l'Emploi et de la Solidarité sociale et ministre responsable de la région de la Mauricie et à madame Marie-Louise Tardif, députée de la circonscription de Laviolette–Saint-Maurice.

- Adopté à l'unanimité -

Questions de l'assemblée

Aucune question.

Levée de l'assemblée

Re 21-01-07

Monsieur Alain Vallée, maire de Sainte-Thècle, propose, appuyé par monsieur Yvon Bourassa, maire de Lac-aux-Sables, et il est résolu de lever la séance.

- Adopté à l'unanimité -

Préfet

Secrétaire-trésorière